

FJC DISTRIBUTION
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

Le 22 janvier 2026

Facture N° F000135359

Dossier N° 6017333275

Siret N° 98444147700010



Vous êtes détaillant non-spécialisé en végétaux (magasins d'alimentation, de décoration...). Dans le cadre de votre activité professionnelle, vous vendez, et ce même occasionnellement des végétaux d'ornement (fleurs et feuillages coupés, plantes en pot d'intérieur et d'extérieur, plantes à massif (annuelles, bisannuelles), plantes vivaces, plantes aquatiques, arbres (y compris sapins de Noël), arbustes, bulbes à fleurs, utilisés pour l'ornement).

Le paiement de la cotisation VALHOR et la déclaration d'activité sont obligatoires¹

(Arrêté du 22 septembre 2024 - JORF du 3 novembre 2024.)

Cotisation 2025

Tranche de surface*	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
	85,00 €	17,00 €	102,00 €

Condition de règlement : 30 jours date de facture

Modes de règlement :

- Virement : BRED IBAN FR76 1010 7002 7800 0180 2506 145 Code BIC BREDFRPPXXX
- Chèque à l'ordre de VALHOR à envoyer à Intrum Corporate - Service VALHOR - TSA 90001 - 69794 Saint Priest Cedex en indiquant le numéro de dossier suivant 6017333275
- CB : Sur le site www.intrum.fr rubrique « Se connecter » muni de votre n° de dossier et mot de passe (5 premiers caractères de la raison sociale) ou à l'aide de ce QR Code



* Selon les informations en notre possession. Barème disponible au dos.



Si les informations portées sur la facture sont inexactes, merci de compléter le formulaire disponible sur :

<https://www.valhor.fr/nous-connaître/la-cotisation-valhor/faq>

et de le retourner à valhor@intrum.com. Un avoir et une nouvelle facture vous seront envoyés.

Si vous pensez ne pas être redevable de la cotisation VALHOR merci de nous retourner la déclaration sur l'honneur disponible sur :

<https://www.valhor.fr/nous-connaître/la-cotisation-valhor/faq> ou à partir de :



Barème de cotisation catégorie commerce de détail non-spécialisé (Grandes surface de bricolage, supermarchés, magasins de décoration...)

Surface en m2	Tranche	Barème des contributions en €		
		HT	TVA 20 %**	TTC
Moins de 120	1	0	0	0
120 à 399	2	85	17	102
400 à 999	3	110	22	132
1 000 à 2 499	4	135	27	162
2 500 à 4 999	5	185	37	222
5 000 à 7 499	6	245	49	294
7 500 à 9 999	7	360	72	432
10 000 et plus	8	390	78	468

**sur la base du taux de 20 % en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014

Pour toute question sur la cotisation, appelez le 04 72 80 41 27
de 8h30 à 18h du lundi au vendredi

(Si besoin laissez votre numéro sur la messagerie afin d'être rappelé.)

Ou adressez un courrier à Intrum Corporate à valhor@intrum.com ou à l'adresse ci-dessous :

Intrum Corporate – Service VALHOR – TSA 90001 – 69794 SAINT PRIEST Cedex

¹ Conformément à l'article 3 de l'accord interprofessionnel étendu par l'arrêté d'extension du 22 septembre 2024 et à sa notice explicative, le paiement de la cotisation et la déclaration permettant son calcul sont rendus obligatoires.

En application des dispositions sur le traitement des données à caractère personnel, les données recueillies servent 1/ à la collecte des cotisations auprès des déclarants par VALHOR et les sous-traitants mandatés pour le recouvrement de la cotisation 2/ et à leur information sur les actions financées par VALHOR. Chaque déclarant dispose d'un droit d'accès et de rectification de données en contactant VALHOR par mail à : valhor@valhor.fr

Conformément à l'article L.632-6 du code rural, les coûts induits pour VALHOR par une absence de déclaration ou par un paiement hors délais, sont à la charge du redevable concerné; leur montant est défini par la notice explicative disponible sur le site de VALHOR (<https://www.valhor.fr/nous-connaître/le-cadre-reglementaire/>) – Toute somme due et non réglée portera intérêt au taux prévu par l'article L.441-6-I du code de commerce, sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Conformément à l'article L.632-6 Alinéa 2 du Code Rural et 4 de l'accord interprofessionnel : à défaut de déclaration du redevable, VALHOR pourra, après mise en demeure restée infructueuse au terme d'un délai d'un mois, procéder à une évaluation d'office de la contribution due.